



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour une Vraie Loi Climat

Le constat n'est pas ambigu : « la loi climat et résilience », discutée à l'Assemblée Nationale à partir du 29 mars, n'est pas à la hauteur des enjeux, par exemple sur la baisse des Gaz à Effet de Serre (GES) entre 1990 et 2030 et sur la non prise en compte du militaire dans les causes du dérèglement climatique ! Le gouvernement français a même été inculpé d'inaction climatique le 3 février 2021 par le Tribunal administratif de Paris dans « l'Affaire du Siècle » après deux ans de mobilisation et de rebondissements : ce qui sera la dernière loi sur le climat du quinquennat ne corrige rien.

La lutte pour l'environnement humain est une des constantes du Mouvement de la Paix dès sa création, en 1948, en développant son approche de défense de la paix. Les guerres et le dérèglement climatique se renforcent mutuellement.

- l'explosion d'armes nucléaires causerait « l'hiver nucléaire » et la famine de milliards d'humains,
- les armées sont de grandes destructrices de notre environnement (émission de GES et de produits toxiques, déchets nucléaires civils et militaires et, saccages de terres vivrières, pillage de ressources de la Terre, dévoiement de l'intelligence humaine, ...),
- les pollutions, sur terre, dans les eaux et dans l'atmosphère, provoquées par les guerres accélèrent le réchauffement climatique et la croissance des inégalités, ce qui engendre migrations, famine, changements de frontières et de zones de pêche, aridification des sols.

La France dépense 13 000 € par minute (420 € annuels par foyer fiscal) pour les armes nucléaires, malgré le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) entré en vigueur le 22 janvier 2021, de ces armes déjà illégales en tant qu'armes de destruction massive. Ce montant devrait encore augmenter ces prochaines années.

Ces sommes pourraient être utilisées pour satisfaire des besoins sociaux et pour le climat :

- En augmentant la recherche purement civile liée sur le dérèglement climatique (sciences exactes, naturelles, sociales et humaines),
- En éduquant et formant des citoyens écoresponsables et pour cela renforcer la liberté de la presse, donner de l'argent aux associations d'éducation populaire et développer l'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre à tous les niveaux scolaires du Primaire au Supérieur,
- En concrétisant les recommandations de diminution des émissions de GES dans les domaines les plus émetteurs - transport, agriculture, bâtiment, industrie manufacturière - en y ajoutant le secteur militaire.

- En empêchant les banques d'investir dans les énergies fossiles et dans les armes nucléaires.

Pour faire converger justice climatique, justice sociale, désarmement et transition pacifique, le Mouvement de la Paix participe depuis plusieurs années aux marches pour le climat, et en 2019, avec le collectif national « En Marche pour la Paix », il signe l'appel unitaire des « Marches pour la Paix et le Climat » en liant l'action pour le climat à celle de la paix à l'occasion de la « Journée internationale de la Paix ».

Pour toutes ces raisons, avec près de 400 organisations, le Mouvement de la Paix appelle à la mobilisation pour les marches du 28 mars 2021 partout en France pour une Vraie Loi Climat.

Le Mouvement de la Paix

A Paris, le 24 mars 2021

Sites <https://vraieloclimat.fr/28mars/> et #VraieLoiClimat